

SAUMONS d'AUVERGNE

A P S magazine

Photo Daniel RATURAT

JUIN 2002 **MAGAZINE N°2**

Bulletin d'information et de liaison
De l'Association Protectrice du Saumon
LOIRE- ALLIER
Fondée en 1946
Agréée au titre de l'environnement

Siége Social : 2, chemin des Coustilles
63340 LE BREUIL-SUR-COUZE

Dans ce numéro :

- **Le mot du Président**
- **Compte rendu de l'A.G. du 24 mars 2002**
- **Programme de restauration de la Sioule**
- **Nouvelles brèves**

Le mot du Président.

C'est avec émotion et satisfaction que nous avons vécu l'unification de nos deux associations lors de l'assemblée générale commune du 24 mars 2002 à BRIOUDE.

L'ensemble des adhérents la souhaitait. Intervenant sur les mêmes sujets, sollicitant les mêmes services (C.S.P. LOGRAMI), cette union ne pouvait que se réaliser.

Lors de réunions informelles entre responsables, une stratégie d'unification avait été définie, de même une nouvelle structure d'organisation réfléchie, avec une répartition d'activités où chaque membre volontaire pourra s'investir selon ses affinités et disponibilités.

Pour cette unification notre crédit d'écoute n'en sera que plus fort, engendrant une dynamique nouvelle qui se ressentira sans tarder.

Notre association doit être indépendante et responsable de ses actions et décisions. Créée en 1946, elle a son vécu et son histoire, à nous de la maintenir et de la diriger avec le même esprit que ses précurseurs.

SOMMAIRE

- Les défenseurs du saumon atlantique et de sa pêche sportive parlent d'une seule voix…
- Finances ?… « Aides toi et le ciel t'aidera!… »
- La Sioule, premier résultat encourageant mais…
- Un espoir du côté cormorans.
- Un professionnel de Loire « pris la main dans le sac… »
- La montaison 2002, encore pas terrible.

COMPTE- RENDU DE L'A.G. DU 24 MARS 2002 A BRIOUDE.

Première partie

Unification des deux Associations :

La majorité des membres de l'A.P.S. était favorable au rapprochement des deux Associations.

Le Président de S.O.S. Saumons, Jean-Paul CUBIZOLLES, a reçu du bureau et des membres consultés par courrier, un avis unanimement positif.

La fusion est donc adoptée par l'ensemble des membres présents.

Le nouveau conseil d'administration, de l'A.P.S. est constitué de 19 membres plus 2 suppléants :
AUGRANDENIS Guy, BOURCET Serge, BOYER Paul, CUBIZOLLES Jean-Paul, CHABRIER Jacques, CROZEMARIE Denis, DURSAPT Christian, DESBOUDARD Philippe, GIRAUDET Pierre, LACRUCHE Robert, LECHELON Jean-Louis, MARTIN Claude, OUSTINOFF Michel, PONS Maurice, PRUDENT Denis, RATURAT Daniel, SAUVADET Louis, VERNIN Jean-Marc, membres suppléants : ALLARD Damien et ROUBY Jacques.

Le rapport financier de l'A.P.S. est adopté à l'unanimité. Michel OUSTINOFF, commissaire aux comptes, souligne l'augmentation des dépenses pour un budget stable.

La structure du Conseil d'Administration proposée et approuvée par l'assemblée est la suivante :

- Président d'honneur, Maurice LEDUC
- Président, Paul BRUNET
- Secrétaire Général, Maurice PONS
- Secrétaire Adjoint, Jacques CHABRIER
- Trésorier, Jacques CHABRIER
- Trésorier Adjoint, Guy AUGRANDENIS
- Vice Présidents, Daniel RATURAT pour la communication
  Guy CHAUMONT, pour les relations extérieures (QUEBEC)
  Jean-Paul CUBIZOLLES, pour les incubateurs et l'alevinage
- Responsable technique, Robert LACRUCHE

Un local est mis à la disposition de l'A.P.S. sur la commune d'AUZAT-SUR-ALLIER à LACOMBELLE, site de l'ancienne infirmerie.

Deuxième partie.

COMPTE-RENDU DES DEBATS AVEC LES PERSONNALITES INVITEES

Suite de l'Assemblée Générale du 24 mars 2002 à BRIOUDE

Liste des invités.

Monsieur VISSAC, Président du SMAT Haut-Allier, Maire de LANGEAC.

Messieurs JANTZEN et BOMASSI, représentants le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP Auvergne-Limousin).

Mademoiselle GIANETTI, représentante de LOGRAMI.

Monsieur MARTIN, Directeur de la Salmoniculture de CHANTEUGES.

Monsieur SOLHELAC, Président de l'Union Fédérale et de la Fédération de la Haute-Loire.

Monsieur ARNOULD, représentant le WWF.

Monsieur METZGER, représentant de la Fédération de Pêche du Puy de dôme, Président de la commission des poissons migrateurs.

Les grands sujets abordés :

I—Conformité de la micro-centrale de VIEILLE BRIOUDE, intervenant Monsieur Paul BOYER, Président de l'A.P.P.M.A. de BRIOUDE.

Cette micro-centrale a été réactivée par son nouveau propriétaire Monsieur DUBOIS. C'est un droit fondé en titre. Un arrêté préfectoral a été pris en janvier 2002. Le débit réservé dans l'ALLIER doit être de 6 m^3/ sec. L'usine ne devrait donc pas tourner une partie de l'année ! De ce fait un limnigraphe devrait être installé et accessible à tous !... Un exutoire à tacons au droit de l'usine serait nécessaire.

En ce qui concerne les passes à poissons l'exploitant paraît ouvert à toutes suggestions. Une deuxième négociation devra définir les dispositifs de franchissement montant et dévalant.

Le CSP regrette de n'avoir pas été informé à l'avance de la vente de cette usine.

II—Renouvellement de concessions barrages E.D.F., POUTES et QUEUILLE.

Barrage de POUTES.

E.D.F. travaille actuellement dans le sens du renouvellement de la concession en 2006 car il a reçu l'aval du Préfet. L'étude d'impact sera examinée au deuxième semestre 2002.

Point de vue du W.W.F.

Monsieur ARNOULD rappelle le rôle des zones humides sur le soutien d'étiage des rivières favorisant ainsi la migration des espèces. Il y a trop de barrages dans le monde ce qui a pour conséquence une dégradation alarmante de l'état environnemental. Il n'y a plus de rivières en l'état en France... L'objectif est donc l'effacement du barrage de POUTES. De ce fait il y a lieu de faire évoluer la notion des énergies renouvelables car l'hydraulique n'est pas une « énergie propre ». Il conviendrait de développer l'énergie éolienne comme cela se fait dans d'autres pays de la communauté européenne. La France a beaucoup de retard par rapport à l'Allemagne, les Pays-Bas, etc...

Monsieur Patrick MARTIN trouve que POUTES devrait être ouvert à tous les migrateurs dont l'anguille.

Notre Association trouve ce barrage inacceptable en l'état. Si la montaison a été résolue par l'ascenseur, l'avalaison des smolts pose toujours problème (environ 50% de pertes) et celle des saumons adultes impossible, faute de dispositif adapté. De plus ce barrage occasionne toujours une grave altération de l'habitat des juvéniles liée à son fonctionnement par éclusées.

Barrage de QUEUILLE :

En l'absence de ses représentants, E.D.F. a transmis un texte dont lecture a été faite.

- Les débits réservés sont de 4 m^3/sec. du 15.04 au 15.10.
  5 m^3/sec. du 16.10 au 14.04.
- Un débit garanti supérieur à 2,5 m^3/sec.
- Le gradient de charge = fluctuation des débits turbinés.
  Le rapport des débits = débit maxi/débit mini, il serait inférieur à trois.
- Le règlement d'eau est en cours : une seule éclusée par jour, mais E.D.F. semble vouloir revenir sur tous ces points. Il n'y a donc rien d' acquis.
  Pourtant le bilan de la migration anadrome du saumon sur la Sioule en 2001 est plutôt positif.
  Le comptage des frayères, fait en décembre 2001 pour la première fois, en a dénombré 57. Ce sont environ 70 géniteurs qui ont colonisé la Sioule jusqu'au pied même du barrage de QUEUILLE.

III—Plan LIFE, actions et programmes prévus en 2002. Mademoiselle GIANETTI pour LOGRAMI.

Bilan 2001.
- déversement d'alevins.
- station de comptages.
- évaluation : sondage des tacons.
- évaluation des frayères.

En 2002.
- en février 175.000 tacons de 1 an (7 grammes environ) ont été déversés sur l'Allier.
- en juin nouveau déversement prévu.
- le suivi des stations de comptages : sur la Sioule, l'installation de la station de comptages est différée, de même celle de DESCARTES sur la Creuse.
- capture des grand géniteurs sauvages en 2002 : 30 saumons doivent être capturés, 5 au printemps et 25 à l'automne à BRIOUDE.
- communication : de nouveaux produits seront mis en œuvre (CD rom, route du saumon...) .
- le piégeage à VICHY : le financement est acquis, il est prévu dans le programme LIFE. Il permettra de capturer de grands saumons dans de meilleures conditions. Les cinq saumons à piéger à VICHY serviront à tester leur survie et à valider le piège.

IV—Salmoniculture de CHANTEUGES, premier bilan et perspectives à court et moyen terme.

Monsieur Patrick MARTIN, Directeur de la Salmoniculture de CHANTEUGES, remercie tout d'abord les associations de protection et de pêche pour leur soutien indivis.
Les résultas de la première année d'exploitation sont supérieurs aux attentes.
- le taux de survie de l'alevin jusqu'au stade de smolt est de 90 %.
- la croissance des géniteurs enfermés est spectaculaire. En un an de 30 grammes ils sont passés à 400.
- pour éviter le risque de dégénérescence, ils sont à utiliser qu'une fois ou deux.
- la grande question est « quel va être le taux de maturité ? ». La production d'ovules pour l'an prochain pourrait être comprise entre 1 million et 5 millions....
- la salmoniculture de CHANTEUGES est un outil spécifique non reproductible.
- en ce qui concerne le plan financier à court terme, il n'y a pas de problème. C'est à partir de 2005/2006 que les soucis vont commencer...

V—Intervention de Monsieur VISSAC, Président du SMAT Haut-Allier.
- le contrat de rivière ALLIER : il aura fallu neuf ans pour le lancer.
- depuis 1999, 175 MF ont été engagés pour l'assainissement, l'épuration, la maîtrise de l'eau avec les subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cent soixante dix communes sont concernées.
- franchissement des obstacles, le problème de LANGEAC : le budget prévisionnel de 2,5 MF est en augmentation de 30%, dont 15% pour la seule engénérie. Il sera présenté prochainement au conseil municipal.

- deux échelles sont prévues avec comptages et chambre de visualisation.

A l'avalaison des tacons, il y a arrêt de la micro-centrale pouvant aller jusqu'à six semaines.
- les mesures à prendre sur le plan Loire : le bouchon vaseux.
- la route du saumon présente un intérêt touristique et éducatif (pédagogie), également un intérêt économique. Le délai de réalisation est estimé pour une durée de trois mois (début automne 2002).

Une question venant de la salle est posée par un de nos membres (Guy CHAGNON du Cher). C'est celle de la présence d'un filet barrage à l'aval du pont du Guétin sur l'Allier en zone profonde.
Le CSP interrogé à ce sujet ne peut répondre. C'est une question qui relève des Préfets, soit du Cher pour la rive gauche, soit de la Nièvre pour la rive droite.
Cette question reste sans réponse. Nous avons demandé à notre ami CHAGNON qu'il fasse une enquête sur place, affaire à suivre.

VI—Statut spécifique du saumon dans le cadre de la gestion des poissons migrateurs des COGEPOMI.
Il est rappelé que l'interdiction de la pêche aux saumons est pour tout l'axe, professionnels compris.
La question venue de la salle sur le problème posé par la pêche professionnelle recevra comme réponse : « c'est du domaine des COGEPOMI », elle demeure complexe.
Guy CHAUMONT précise qu'au Canada le saumon est une ressource naturelle d'où une réglementation spécifique.

VII—Point de vue du CSP sur la nécessité d'augmenter le nombre des captures de grand géniteurs sauvages.
Monsieur JANTZEN précise qu'il est au courant des travaux scientifiques qui tendent à démontrer qu'il est préférable d'utiliser comme géniteurs des saumons sauvages plutôt que des saumons dit « enfermés ».
En effet le taux de retour serait plus important à partir des souches sauvages.
- compte tenu de l'état actuel des populations de saumons de l'Allier, de l'ordre de 400 par an à VICHY, ce qui demeure encore faible, le CSP essaie d'établir un compromis avec le nombre de saumons laissés pour le fraye naturel et les 10% prélevés pour CHANTEUGES. Ce chiffre a été fixé d'une manière empirique.
- le piégeage de printemps pose des problèmes. Les premières captures de printemps faites en 2001 à la Bajasse ont été très décevantes, le taux de survie a été de 0%, celles-ci se sont soldées par la perte des 10 saumons capturés.
Par contre les saumons pris en automne sont tous vivants.

Guy CHAUMONT, notre Vice-Président chargé des relations avec le Canada interpelle le CSP : « vous ne remplirez jamais l'objectif de CHANTEUGES!... »

Le problème important en Loire est l'augmentation du prélèvement d'eau du aux centrales nucléaires et à son réchauffement, créant ainsi des barrages thermiques. Les « madeleinaux » ou « grisles » (saumons de retour après un été de mer) se présentent en juillet à l'estuaire de la Loire. L'autre question est que l'on assiste, par ailleurs, à une augmentation du tonnage des captures de truites de mer. Les pêcheurs professionnels sont accusés de prendre des madeleinaux qualifiés « truites de mer ». Par ailleurs, ni la Loire, ni ces tributaires n'ont de production connue importante de ces fameuses truites de mer. Il est rappelé ici que les saumons d'un été de mer qui passent à VICHY représentent moins de 3% à la montaison, alors que sur la Dordogne ils représentent les 2/3. Les truites de mer comptabilisées à VICHY sont de 4 en 1999, 6 en 2000, 3 en 2001.

Patrick MARTIN précise également que l'alimentation et la croissance du saumon de l'Allier est différente, comme il l'a précisé précédemment et qu'il est bon d'attendre avant d'en tirer des conclusions....

Guy CHAUMONT demeure cependant très réservé et souhaite que nous allions plus loin dans les captures de géniteurs sauvages car une femelle représente 8000 œufs et que ce chiffre peut être multiplié par 3 ou 4 par le reconditionnement et qu'il faut tenir compte de la perte de 30% avec les géniteurs reconditionnés.

VIII—Fédération des associations protectrices du saumon atlantique.

Cette fédération serait souhaitable afin de mener des actions communes en France mais aussi à l'étranger.
Les bassins concernés autres que l'axe Loire-Allier sont les Gaves, la Bretagne, la Normandie, le Rhin.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 mai 2002 à AUZAT-SUR-ALLIER

Organisation du nouveau bureau.

I—Responsables des différentes sections :

- départements de la Haute-Loire (43) et de la Lozère (48) - Paul BOYER—Christian DURSAPT
- département du Puy de dôme (63) - Daniel RATURAT—Louis SAUVADET
- département de l' Allier (03) - Maurice PONS - Jacques CHABRIER
- départements du Cher (18) et de la Nièvre (58) - vacant

II—Comité de jumelage de la rivière Etchemin au QUEBEC.
- Paul BRUNET—Jean-Paul CUBIZOLLES—Guy CHAUMONT

III—Comité de rédaction de la revue « SAUMONS d'AUVERGNE » (ex. A.P.S. magazine).

- Paul BOYER—Jean-Louis LECHELON—Claude MARTIN—Michel OUSTINOFF—Daniel RATURAT—Louis SAUVADET.

IV—Commission technique et alevinages.

Jean-Paul CUBIZOLLES et Robert LACRUCHE responsables techniques.
Guy AUGRANDENIS—Serge BOURCET—Denis CROZEMARIE—Michel OUSTINOFF - Denis PRUDENT.

V—Salons, expositions.

Jacques CHABRIER—Jean-Marc VERNIN—Daniel RATURAT—Louis SAUVADET.

VI—Conseiller juridique : Maître DOUSSET, Avocat.

&

Dernière nouvelle : La **DIREN AUVERGNE** nous ayant refusé une subvention pour 2002, nous souhaiterions que **toutes personnes physiques ou morales liées au monde de la pêche, se sentant concernées par la défence du saumon atlantique et de sa pêche sportive,** puissent nous permettre par leur **soutien financier** une diffusion plus élargie de ce bulletin

APPEL DE COTISATION 2002

En 2002 j'aide les actions en faveur du saumon, je cotise à l'A.P.S.

Personnes physiques : Madame, Monsieur.....
Personnes morales :.....
Adresse :.....
..... téléphone : .....

Membre Adhérent.....18 Euros ☐
Membre Sympathisant.....23 Euros ☐
Membre Bienfaiteur.....30 Euros ☐

Ci-joint la somme de.....Euros
Par : Chèque bancaire ☐ Chèque postal ☐ Autre ☐

A l'ordre de l'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier.
Adressé au Trésorier Adjoint Monsieur Guy AUGRANDENIS
3, rue les Grises—63570 LA COMBELLE

La carte de membre me sera envoyée à mon adresse.

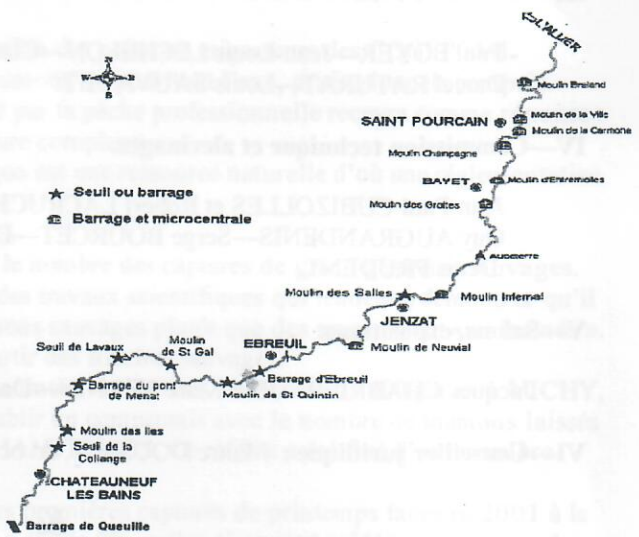
PROGRAMME DE RESTAURATION DU SAUMON ATLANTIQUE SUR LA SIOULE
BILAN A L'AUTOMNE 2001

PREAMBULE.

Nous remercions l'association « LOGRAMI » LOIRE GRANDS MIGRATEURS de nous permettre, pour notre information, de synthétiser ce programme élaboré par leurs soins et le C.S.P. Auvergne-Limousin.

Depuis son aire de grossissement au large du Groënland jusqu'aux frayères des gorges de la Sioule qui est le tributaire le plus aval de l'Allier, le saumon réalise un parcours d'environ 6000 kilomètres.

Située à 83 kilomètres du bec d'Allier, la Sioule est la branche la plus aval du réseau Allier sur laquelle le saumon avait pratiquement disparu du fait de l'édification des grands barrages que sont QUEUILLE le plus en aval et SAURET-BESSERVES en amont. C'est au total 19 seuils où barrages sur 77 kilomètres de rivière qui marquent la fin de ce parcours. Le rehaussement de ces barrages de moulins au 19e siècle lors de création de micro-centrales, puis l'aménagement des complexes hydroélectriques des FADES et de QUEUILLE ont considérablement réduit les zones de frayères accessibles et ont conduit une importante population de saumons à l'état de relique.



Principaux obstacles (montaison) de la Sioule à l'aval du barrage de Queuille

DES POTENTIALITES IMPORTANTES EN TERME D'HABITATS ET DE ZONES FAVORABLES AU GROSSISSEMENT DES JUVENILES

Des études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche en 1987 et LOGRAMI en 1999 ont mis en évidence le fort potentiel de juvéniles de la Sioule. Il représenterait un quart du potentiel de production de jeunes saumons de l'Allier.
La succession de zones de radiers (secteurs peu profonds à forte turbulence, à courant rapide et bien oxygéné) offre, en effet, des conditions favorables au développement des juvéniles.
Les densités de tacons estimées à l'automne sur ces zones lors des campagnes de pêche électrique sont excellentes (jusqu'à un individu/m^2) et confirment le bon potentiel productif du cours d'eau . Cette population importante de juvéniles résulte quasi exclusivement des repeuplements : **la reproduction naturelle participe malheureusement encore très peu à ce résultat .**

UN PROGRAMME DE RESTAURATION DEBUTE IL Y A 10 ANS.....

Le contrat « Retour aux sources » (sic..) initié par le Ministère de l'Environnement en 1991 et le contrat de rivière Sioule ont permis l'émergence d'un plan de restauration sur la Sioule avec comme principales actions :

Réouverture de l'axe migratoire
La mise en œuvre du contrat de rivière a permis l'aménagement des principaux obstacles à la migration à l'aval du barrage de Queuille. Au total, 29 dispositifs ont été créés entre 1991 et 1996 : passes pour la montaison des adultes et exutoires de l'avalaison, évitant le transit des saumoneaux par les turbines. Il n'existe cependant pas d'exutoire à l'usine de Neuvial (ni de passe pour la montaison) et le dispositif du moulin des Grottes est peu fonctionnel.

Soutien des effectifs

Afin de restaurer la population, des alevinages ont été effectués dès 1982. Depuis 1995, ils ont été intensifiés dans le cadre de la phase dite « transitoire à la construction de la salmoniculture du Haut-Allier ». Depuis cette date, entre 150 000 et 280 000 alevins, issus des pisciculture du Conseil Supérieur de la Pêche et de la Fédération de pêche de l'Allier sont déversés chaque année sur les meilleures zones de production situées entre Châteauneuf-les-Bains et Ebreuil.

OBTENIR UNE POPULATION AUTOSUFFISANTE EST L'OBJECTIF FINAL DU PROGRAMME DE RESTAURATION, SOIT UNE POPULATION D'AU MOINS 300 ADULTES.

Des résultats mitigés.....

Depuis 1997, un suivi des populations de saumons a été mis en place pour évaluer l'efficacité des actions entreprises.

Contrôle des populations d'adultes.

Les opérations de piégeage menées à Moulin Breland, les repérages de frayères et la prise en compte des mortalités observées en 1999 et 2000 suite à des pollutions nous permettent d'estimer à un minimum de 30 individus le contingent annuel de géniteurs ayant emprunté l'axe Sioule. Au printemps 2001 les conditions de la migration anadrome du saumon sur la Sioule ont été particulièrement favorables. Plusieurs captures accidentelles par les pêcheurs de truite ont été signalées. A l'automne se sont 57 frayères qui ont été dénombrées pour la première fois par survol de la rivière. Nous pouvons estimer entre 70 et 80 géniteurs sur la rivière. Le niveau de population est cependant nettement en deçà de celui attendu à la fin des années 90 (une centaine d'adultes) suite au repeuplement. Au printemps 2002 les agents de LOGRAMI ont pu observer plusieurs bécards (saumons ayant frayé et cherchant à regagner la mer) bloqués au niveau des grilles des micro-centrales à cause d'un étiage très bas de la rivière, un seul a pu être repris et a été remis dans l'Allier au niveau de CHATEL-DE-NEUVRE.

Evaluation de l'efficacité des dispositifs de franchissement sur la montaison.

Afin d'appréhender la fluidité de l'axe, les déplacements et le comportement de 14 saumons ont été suivis par radiopistage durant leur parcours migratoire en 1999 et 2000, plus particulièrement à l'aval des dispositifs de franchissement.



- Les deux premiers ouvrages (Moulin Breland et Moulin de la Ville constituent des obstacles majeurs à la migration, incompatible en l'état avec la réussite du plan de restauration. Ces obstacles sont d'autant plus pénalisants qu'ils se situent très en aval de la Sioule.

Barrage et piège de Moulin Breland : 1er obstacle depuis la confluence avec l'Allier—*BRUYERE F. LOGRAMI.*

Des problèmes de qualité d'eau récurrents...

En 1999 et 2000, respectivement 7 et 8 saumons ont été retrouvés morts que cours des mois de juillet et août sur la basse Sioule en aval de l'usine « SARIAT à BAYET ». Ces mortalités (dont le nombre réel est sûrement proche du double) sont dues à une chute du taux d'oxygène dissout dans l'eau, conséquence d'un taux de matières organiques important. Ce préjudice est d'autant plus dommageable que les effectifs de saumons sont encore faibles (quelques dizaines d'individus). Il peut donc compromettre la réussite du programme de restauration.

ACTIONS ET PROPOSITIONS DE NOTRE ASSOCIATION SUR L'AXE SIOULE

Actions.

Fermeté sur les actions et les **plaintes déposées** à l'encontre de l' usine d'équarrissage « SARIA » à BAYET qui est à l'origine des principales pollutions de la Sioule.

Mettre tout en oeuvre pour faire valider rapidement **le nouveau règlement d'eau du barrage E.D.F. de QUEUILLE** qui devrait permettre d'obtenir des débits réservés plus importants et dans certaines périodes critiques **des lâchés de sauvegarde**. A titre d'exemple les étiages très bas de la Sioule au printemps 2002 ont eu pour conséquence le blocage des smolts à la descente dans les biefs des micro-centrales. Nous dénonçons les nombreuses captures de jeunes saumoneaux avalants concentrés notamment dans le bief du barrage d'EBREUIL. De même les saumons adultes (bécards ou ravalés) après le fraye ce sont trouvés bloqués devant les grilles des micro-centrales sans issue pour eux.

Propositions.

Installer sur le premier obstacle de l'axe Sioule (Moulin Breland) un système de comptage qui permettrait d'être plus précis sur la population montante.

En ce qui concerne l'avalaison des smolts ne pourrait-on pas négocier l'arrêt momentané des micro-centrales surtout quand l'étiage de la rivière est très bas comme en avril 2002, à l'identique de ce qui se fait à la micro-centrale de LANGEAC(43).

Durant le mois d'avril la garderie devrait être notoirement renforcée au niveau de ces différents obstacles, en attendant les exutoires nécessaires.

Savoir communiquer et faire passer l'information.

Nouvelles brèves

Pris la main dans le sac...

Nous avons appris récemment qu'un pêcheur professionnel de Loire avait été verbalisé par un garde de L'O.N.F, alors que ce dernier venait s'approvisionner en poissons, lamproies ou autres, le dit pêcheur s'empare d'un sac dans le bateau. Mais ho!... Surprise!...c'est un saumon au lieu de la lamproie convoitée, qu'il avait gardé en toute irrégularité. Tel est pris qui croyait prendre.... Notre association va se constituer partie civile.

Colloque européen sur le grand cormoran Strasbourg les 12 et 13 mars 2002.

Obtenu grâce à l'Union Nationale pour la Pêche en France, le colloque organisé par le Ministère de l'aménagement du Territoire et de l'Environnement et le Conseil Supérieur de la Pêche a été un succès par le nombre de participants (20 Pays représentés), par la qualité et la franchise des propos échangés.

Constat unanime :

Forte augmentation du nombre d'oiseaux, augmentation de la croissance des nichées et de leur nombre, augmentation des colonies qui se dispersent sur les zones d'alimentation.

Conséquences :

L'aquaculture descend en dessous des seuils économiques de rentabilité.

Les rivières et plans d'eau subissent une prédation qui peut aller jusqu'à la disparition de la moitié des espèces présentes. L'atteinte à des espèces patrimoniales (truite, ombre, saumon,...) est forte d'autant plus que leur habitat d'origine ont été modifié notamment par les barrages.

En conclusion le cormoran est un opportuniste piscivore dont les dégâts sont nettement établis. Le principe de la régulation n'est récusé par personne y compris par des pays très protecteurs, comme le Danemark, qui intervient à nouveau sur les œufs. Une deuxième étape s'impose : celle de la diminution des effectifs.

Montaison 2002.

Début juin le nombre de passages à VICHY s'élève à 438.Un étiage exceptionnellement bas de la rivière pendant 2 mois a considérablement freiné la migration anadrome, celle-ci n'est toutefois pas terminée.

LOIRE HAUTE-LOIRE — LOGRAMI — Conseil Supérieur de la Pêche — FÉDÉRATION DE PÊCHE 43 — FEDERATION PECHE PUY-DE-DOME

Juin 2002